



Communiqué de presse

Le 13 avril 2016

## **Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France, La Cimade, Radya, Secours Catholique – Caritas France**

### ***L'apprentissage du français participe au développement de la citoyenneté***

#### ***Ce n'est pas un outil de sélection et d'exclusion !***

Le constat est sans appel : les gouvernements successifs - quelle que soit leur couleur politique - ont fait de l'apprentissage de la langue un moyen de contrôle. Conjointement, ils ont, sous prétexte d'en améliorer l'efficacité, développé une politique d'appel d'offres qui a eu pour effet de concentrer des opérateurs de formation capables de répondre massivement à des procédures standardisées. Ils ont ainsi mis en difficulté des associations de proximité, plus modestes mais souvent riches de leur implication dans les quartiers et de leur approche globale des personnes. S'appuyant sur une logique de mobilisation citoyenne, elles contribuent pourtant à l'accueil de milliers de personnes immigrées et à la construction du lien social. Depuis plusieurs années, ces associations ancrées dans les territoires, leurs salariés et les milliers de bénévoles qui en sont les artisans sont ignorées malgré leurs expériences et connaissances des populations concernées.

De fait, l'Etat à travers le Ministère de l'Intérieur s'installe dans une politique basée sur le chiffre, autour de dispositifs descendants et inadaptés, conçus par des administrations centrales éloignées du terrain et des réalités sociales.

L'inefficacité de cette politique nous interroge d'autant plus qu'après les événements de 2015, l'émotion avait permis de partager un questionnement sur la pertinence des politiques d'intégration et de cohésion sociale et de souligner l'importance de travailler finement des réponses locales. Un an après, ces bonnes résolutions semblent oubliées.

Les dispositifs en place s'avèrent souvent excluant, ne permettant pas un accueil personnalisé. Ils tendent à faire de l'apprentissage du français une épreuve pour obtenir une autorisation de rester sur le territoire français au lieu d'être une occasion de « rentrer en citoyenneté ». Actuellement, les non-primos-arrivants, désirant perfectionner leur maîtrise de la langue, sont non seulement exclus des dispositifs publics pris en charge par les organismes de formation, mais ils vont l'être aussi des actions de proximité animées par des formateurs généralement bénévoles.

Toutes ces analyses ont été consignées dans un rapport demandé par le Premier Ministre avec en perspective la création d'une Agence Nationale de la Langue Française. Le rapport finalisé n'a pas été publié. Le projet de création de cette agence, annoncé dans les décisions du Conseil Interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté, semble abandonné...

Devant cette situation, les associations signataires de ce communiqué refusent d'être les actrices d'un tri, d'une sélection. Nous revendiquons l'universalité de l'accès aux actions d'apprentissage du français et refusons que ce soit un critère d'octroi d'un titre de séjour.

Pour éviter que des milliers de bénévoles et d'apprenants se découragent et que des milliers d'actions d'apprentissage du français disparaissent, nous demandons que soient réunis, territoire par territoire, les organismes qui développent des actions d'apprentissage du français (tous publics et toutes finalités) afin de poser les conditions de la construction de parcours cohérents de formation linguistique pour les personnes migrantes. C'est par ce travail de concertation et de complémentarité, faisant une place à chacun pour un accès universel à l'apprentissage de notre langue, qu'il sera possible d'en faire un droit respecté et respectueux.

Nous demandons également que les crédits du Ministère de l'Intérieur continuent de soutenir toutes les actions d'apprentissage du français, quels que soient les publics, et que cesse l'instrumentalisation des associations auxquelles il est demandé un travail de tri et demain de fichage des participants à ces actions.

Pour nos associations, la maîtrise de la langue française est un outil puissant de cohésion sociale. L'acquisition de cette maîtrise doit être pensée comme une démarche d'émancipation, d'enrichissement de soi, de développement de la citoyenneté et pas comme une obligation susceptible d'entraîner une sanction : la précarisation du droit au séjour.

Donnons à notre langue la chance d'être un outil de cohésion sociale et refusons de l'enfermer dans une fonction de contrôle, de sélection, et donc d'exclusion.

Le 13 avril 2016

-----  
**Contacts presse**

**François VERCOUTERE,**  
Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France.  
06.86.77.77.55.

**Marie LAPARADE**  
Réseau RADyA  
06.28. 02.60.23